



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MITIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Tammy Caron, Dir. générale et secrétaire trésorière de la susdite municipalité

RÉSOLUTION 2022-05

ADOPTION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 450 000\$
ET UNE DÉPENSE DE 450 000\$ AUX FINS DU FINANCEMENT DU
PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATION SEPTIQUES
DANS LE SECTEUR DU LAC DU GROS RUISSEAU**

LES INTÉRESSÉS POURRONT PRENDRE CONNAISSANCE DE CE RÈGLEMENT AU BUREAU MUNICIPAL, AU 70, RUE DE LA RIVIÈRE À ST-JOSEPH-DE-LEPAGE,

Certificat de publication de l'avis public

Je, Tammy Caron, directrice générale et greff.-trés. de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 2022-05 à la salle municipale et au centre Lepageois en date du 28 juin 2022 entre 8h30 et 16h00.

Directrice-générale et secrétaire trésorière, greffière

28 juin 2022

date